

**Nombre de membres :**

- En exercice : 46
- Présents : 31
- Votants : 32
- Procuration(s) : 1
- Absent(s) excusé(s) : 3
- Absent(s) : 11

**DEL 2019\_152**

**Date de convocation :**  
**Le 12 novembre 2019**

**Date d'affichage :**  
**Le 12 novembre 2019**

Fait à Aigondigné,  
Le 19 novembre 2019  
Ont signé au registre tous les  
membres présents.  
Pour extrait conforme

L'an deux mil dix-neuf, le 19 novembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes, Place de la Mairie, Mougou, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Audoux Angélique, Autret Erwan, Auzanneau Danièle, Babin Olivier, Baraton Claude, Barbareau Freddy, Berton Jean-Claude, Biraud Vanessa, Boinier Philippe, Bourdier Christine, Brelay Lylian, Carpentier Ludovic, Chailier Catherine, Chardavoine Laetitia, Chauvineau Julien, Chiasson Isabelle, Clert Danièle, Compère Francis, Cousset Alain, Dagois Françoise, Daguts Karine, Didier Emilien, Duchemin Jean-Luc, Ecale Laurence, Garnier Céline, Girault Maryvonne, Gomes-Teixeira François, Guibert Monique, Hipeau Gaëlle, Lahmiti Nicole, Le Bars Arlette, Lombard Jacques, Magne Didier, Martinez Olivier, Noizet Michel, Parant Dominique, Portet Sébastien, Rivault Pierre, Rivault Rachel, Rouxel Patricia, Simon Thierry, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trébeau Audrey, Trochon Patrick, Villanneau Emmanuel.

Excusé(e)s et pouvoir(s) : MARTINEZ Olivier, pouvoir à THIBAULT Evelyne,

Excusé(e)s : CHAILLER Catherine,  
DUCHEMIN Jean-Luc,  
GIRAULT Maryvonne.

Absent(e)s : BABIN Olivier, BARATON Claude, BRELAY Lylian,  
CHARDAVOINE Laëtitia, CHAUVINEAU Julien, CHIASSON  
Isabelle, ECALE Laurence, LAHMITI Nicole, RIVAULT Rachel,  
TREBEAU Audrey, VILLANNEAU Emmanuel

Secrétaire de séance : BOURDIER Christine

**Délibération 2019\_152 : MARCHES**

**Objet : Attribution du marché de restauration scolaire pour l'école primaire de Mougou**

Considérant la délibération DEL2019\_117 du 17 septembre 2019 autorisant Mme le maire à lancer la consultation pour la fourniture des repas de l'école primaire de Mougou selon le cahier des charges qui y est joint,

Considérant que les entreprises avaient jusqu'au vendredi 25 octobre 2019 à 12h pour proposer une offre,

Considérant que les critères d'analyse étaient pour 40 % la qualité des repas, pour 30 % le prix et pour 30 % la valeur technique et environnementale,

Considérant le tableau d'analyse des offres, ci-dessous, qui a été soumis à la Commission d'Appel d'Offre :

	Critère n°1 Qualité des repas note sur 40 pts	Critère n°2 Le prix note sur 30 pts	Critère n°3- valeur technique et environnement - note sur 30 pts	TOTAL /100
<b>CONVIVIO</b>	<b>20</b>	<b>30</b>	<b>20</b>	<b>70</b>

Après analyse de l'unique offre émise par la société Convivio, les membres de la commission se sont prononcés unanimement favorables à l'attribution du marché de restauration scolaire à la société Convivio.

**Après délibération, l'assemblée décide, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés de :**

- **RETENIR** la société Convivio pour assurer, à compter du 6 janvier 2020, la livraison des repas en liaison chaude aux restaurants scolaires des écoles de la commune déléguée de Mougou (maternelle et élémentaire). Le coût de facturation pour le repas sera de 2.51 € TTC. Le marché est passé pour une durée d'un an, non renouvelable.
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au présent marché de restauration scolaire.



Le Maire,  
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le : .....

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.